



Déclaration intersyndicale à la CAPD bilan du mouvement 2015

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Vous avez décidé de modifier les règles de gestion du mouvement 2015 et ce contre l'avis de l'ensemble des délégués du personnel. Cette CAPD, demandée par l'ensemble des organisations syndicales se réunit aujourd'hui pour en faire une analyse. Toute modification devrait avoir pour but d'améliorer le fonctionnement des écoles et les conditions de travail des personnels.

Pourtant :

Si les services de l'Inspection n'ont pas eu à mettre en place une deuxième saisie, ils ont dû traiter de manière manuelle un nombre beaucoup plus important de situations générées par le nouveau fonctionnement. La charge de travail supplémentaire a conduit à confier une part de la gestion aux secrétariats de circonscription non préparés à de telles missions.

En ce qui concerne le mouvement des personnels, les statistiques sont éloquentes :

- seulement 41% des personnels restant à nommer ont obtenu une affectation lors de la deuxième phase, contre 69 % à la rentrée 2014. Il restait 402 personnels restant à nommer, contre 244 à la rentrée 2014 ;
- Aucune direction pourvue contre 11 directions vacantes pourvues en 2014 ;
- 69 postes fractionnés non pourvus (dont 28 dans l'agglomération nantaise) contre 34 postes au mouvement 2014 ;
- 62 postes de titulaires- remplaçants non pourvus (dont 10 dans l'agglomération nantaise) contre 23 postes au mouvement 2014 ;
- certains secteurs du département toujours aussi peu demandés connaissent des nominations d'office et une absence de stabilité.

L'absence de deuxième saisie n'a pas permis de mettre en adéquation les vœux des personnels et les supports disponibles.

Lors des mouvements précédents les personnels à mi-temps postulaient sur des supports correspondant à un mi-temps. L'absence d'une seconde saisie ne permet pas d'adapter la quotité de service des personnels aux supports proposés. Cela a des conséquences pour les écoles, les personnels, le fonctionnement du service :

- multiplication des personnels sur une même école, multiplication des écoles pour un même personnel ;
- gestion du remplacement avec des personnels affectés à temps partiel sur la brigade départementale.

De nombreux collègues ont eu connaissance très tardivement de leur affectation, parfois la veille de la rentrée, ou même après ; parmi eux essentiellement des titulaires 1^{ère} année. Ce sont des conditions d'entrée dans le métier qui ne sont pas satisfaisantes.

Des T1 ont été affectés sur des postes spécialisés, en éducation prioritaire, notamment en REP+. Cette affectation a parfois dû être revue après la rentrée.

Dans le cadre de l'affectation sur vœux géographiques, vous nous avez indiqué que les postes les moins demandés étaient obtenus par les personnels dont le barème était le plus élevé. Cela a engendré un réel sentiment d'injustice

alors même que nous vous avons fait part de nos craintes quant à la suppression de la deuxième saisie, quant au vœu géographique obligatoire, alors que nous avons demandé une attention particulière aux néo-titulaires, ainsi qu'une amélioration des conditions de travail que tout changement devait apporter aux personnels lors des CAPD de l'an passé.

Cette dernière rentrée a marqué les esprits. Nos collègues seront attentifs à vos réponses.

Par un courrier, nos organisations syndicales vous demandaient :

Quelle solution proposez-vous pour une véritable efficacité de la deuxième phase du mouvement ?

Quelle prise en compte des compléments de service à mi-temps ?

Quelle mesure est envisagée afin de rendre impossible aux T1 des affectations tardives et certains types de postes ?

Quelle mesure envisagez-vous de proposer pour un traitement conforme au barème en ce qui concerne les vœux géographiques ?

En l'état et considérant l'ensemble des difficultés constatées, ~~les dégradations générées par vos décisions,~~ les organisations syndicales vous demandent pour le mouvement 2016 de :

- **Rétablir la deuxième saisie des vœux,**
- **Rendre le vœu géographique facultatif,**
- **Ouvrir des négociations concernant l'affectation des T1 afin de rendre impossible des affectations tardives et certains types de postes.**

Pascal Auger,
Nelly Croizon,
Olivier Douet,
Thierry Flora,
Rachel Jacquier,
Céline Sierra,

Nathalie Roche-Julien
Laëtitia Nys
Patrick Andrieu
Dominique Callo

Olivier Leproust
Anne Lassalle

Didier Klein
Michel Desissaire

Pour le SNUipp-FSU44

Pour le SE-UNSA 44

Pour le Sgen-CFDT

Pour le Snudi-FO 44